



Direction affaires générales et juridiques
Service Affaires juridiques et assemblées

PUBLICATION DES ACTES ADMINISTRATIFS ANNÉE 2023

DU 16/01/2023 AU 31/01/2023

DIRECTION SPORTS – VIE ASSOCIATIVE

| DATE | N° | Objet |
|-------------|-----------|--|
| 18/01/2023 | 73 | Arrêté fermeture terrains B et D du stade de la Robinière du 19 au 24 janvier 2023 |

Arrêté n° 73/2023

Stade de la Robinière

fermeture des terrains en herbe B et D

du jeudi 19 au mardi 24 janvier inclus.

La maire de la Ville de Rezé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 22.11.1 et L 22.12.2,

Considérant les conditions météorologiques actuelles, et la nécessité de préserver le bon état des terrains,

Sur la proposition de M. le directeur général des services,

Arrête :

Article 1.

Les terrains engazonnés B et D du stade de la Robinière seront interdits à toutes pratiques sportives (compétitions et entraînements) :

- ✓ du jeudi 19 au mardi 24 janvier 2023 inclus

à l'exception des terrains synthétiques et stabilisés.

Article 2.

La direction sports et vie associative de la ville de Rezé est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3.

M. le directeur général des services,

Le commandant de police,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le maire,
L'adjoint délégué

